



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON  
61014 ALENÇON CEDEX  
tél. : 02 33 32 40 00

Direction Générale  
Service des Assemblées

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

GC  
SA/ARCUA2024-01

### ASSEMBLÉES

#### COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Délégation d'une partie des fonctions du Président à  
Monsieur Didier AUBRY- Conseiller délégué

### LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

**VU** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,


**VU** les délibérations du Conseil de Communauté du 9 juillet 2020 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

**VU** la délibération du 9 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Communauté a délégué au Président pour la durée de son mandat certaines des attributions figurant à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un Conseiller délégué,


## ARRÊTE

**Article 1er** – Est accordée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) intéressant la Communauté Urbaine à **Monsieur Didier AUBRY, Conseiller délégué** :

| ATTRIBUTIONS             | SIGNATURE                                                                           |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Signalétique Touristique |  |

**Article 2** – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Président, en cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller délégué susmentionné, selon les mêmes termes, à :

- **Madame Anne-Sophie LEMEE**, Vice-Présidente

| ATTRIBUTIONS             | SIGNATURE                                                                          |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Signalétique Touristique |  |

**Article 3** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

**Article 4** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).

Fait à Alençon, le - 6 FEV. 2024



**Le Président de la Communauté Urbaine,**



**Joaquim PUEYO**